

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1407

présenté par

Mme Bello, M. Nilor, Mme Kéclard-Mondésir, M. Brotherson, M. Serville, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Faucillon, M. Lecoq, Mme Buffet, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Wulfranc et M. Bruneel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.